

## LYDALL'S TERMS AND CONDITIONS OF SALE

### 1. DEFINITIONS:

(a) "Lydall" or "we", "us" or "our" means the subsidiary of Lydall, Inc. selling Products.

(b) "Buyer" or "you" or "your" means the party purchasing Products from Lydall.

(c) "Product(s)" means the goods sold by any Lydall affiliate or subsidiary.

(d) "Agreement" means Lydall's Terms and Conditions of Sale.

2. TERMS OF AGREEMENT: When you buy our Products, you are agreeing to these terms and conditions under which we sell our Products. Nothing you send us will change this Agreement (e.g., your purchase orders with different terms and conditions). If you object to any of the terms of this Agreement, your objection must be specifically brought to the attention of Lydall in writing, separate from any purchase order or other printed form. Your objections shall be deemed proposals for different terms and may be accepted only by a written addendum to Lydall's Terms and Conditions of Sale executed by you and an authorized representative of Lydall. LYDALL'S AGREEMENT TO SELL PRODUCTS TO BUYER IS EXPRESSLY CONDITIONED ON BUYER'S AGREEMENT TO THESE TERMS AND CONDITIONS. LYDALL EXPRESSLY REJECTS ANY ADDITIONAL OR DIFFERENT TERMS OR CONDITIONS in any of your documents, whether received before or after your receipt of this Agreement.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LYDALL

### 1. DÉFINITIONS :

(a) Les termes « Lydall », « nous » ou « nos » désignent la filiale de Lydall, Inc. qui vend des Produits.

(b) Les termes « Acquéreur », « vous » ou « vos » désignent la partie qui achète les Produits vendus par Lydall.

(c) Le terme « Produit(s) » désigne les articles vendus par toute filiale ou société affiliée à Lydall.

(d) Le terme « Accord » désigne les Conditions générales de vente de Lydall.

2. CONDITIONS DE L'ACCORD : Quand vous achetez nos Produits, vous acceptez les présentes conditions générales qui régissent la vente. Cet Accord ne sera pas modifiable par un quelconque envoi de votre part (p.ex. un bon de commande comportant des conditions générales différentes). Si vous n'acceptez pas les conditions de cet Accord, vous devez faire part à Lydall de vos objections par courrier séparé ne faisant pas partie d'un bon de commande ou autre formulaire imprimé. Ces objections seront prises en considération comme étant une proposition pour des conditions générales modifiées et elles ne seront acceptées que dans le cadre d'un avenant écrit aux Conditions générales de vente de Lydall signé par vous et par un mandataire dument autorisé de Lydall. L'ACCEPTATION PAR LYDALL DE VENDRE DES PRODUITS À L'ACQUÉREUR EST EXPRESSÉMENT ASSUJETTIE À L'ACCEPTATION PAR L'ACQUÉREUR DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE. LYDALL REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTE CLAUSE DIFFÉRENTE OU SUPPLÉMENTAIRE À CES CONDITIONS GÉNÉRALES qui pourrait

3. ORDERS: The accuracy and sufficiency of Buyer's orders are the responsibility of Buyer. Once accepted by Lydall, no order can be canceled without the agreement of Lydall. Lydall reserves the right to change specifications of its Products to meet statutory requirements.

4. PRICES: The price shall be Lydall's quoted price (which expires after 30 days), or if none, Lydall's published prices on the date of the order. Unless otherwise agreed, prices quoted are for shipment and title transfer: (a) in the US, FCA Lydall's plant (Incoterms 2010) and (b) outside the US, Ex Works Lydall's plant. Prices quoted for Products to be shipped outside the country of manufacture are based on currency exchange rates in effect at the time of quotation. Prices do not include any federal, state or local taxes or VAT which, if applicable, will be added to the invoice. Where Buyer requires packaging other than standard packaging, the expense will be charged to the Buyer. To the extent permitted by applicable law, Lydall reserves a security interest in any Products sold to the extent of the invoiced amount to secure payment of Buyer's obligation. If Buyer defaults, you agree to make the Products available so that Lydall may peaceably repossess. A copy of the invoice may be filed with the appropriate agency(ies) at any time as a financing statement. At Lydall's request, Buyer will execute any instrument Lydall requires to perfect its security interest. Unless otherwise agreed in writing or prohibited by applicable law, prices on any undelivered Products are subject to further increase upon written notice (a) due to increase in cost to Lydall of raw materials, (b) as a result of restrictions or regulations imposed under any agreements,

être présentée dans vos documents, que cette clause éventuelle soit reçue avant ou après votre réception de cet Accord.

3. COMMANDES : Il incombe à l'Acquéreur d'assurer l'exactitude et l'intégralité des ses commandes. Une commande acceptée par Lydall ne peut être annulée sans l'accord de Lydall. Lydall se réserve le droit de modifier les spécifications de ses Produits pour satisfaire aux exigences réglementaires.

4. PRIX : Le prix sera le prix indiqué par Lydall (et sera valable pendant 30 jours), ou en l'absence de prix, le prix sera le prix publié par Lydall le jour de la commande. Sauf accord contraire, les prix indiqués sont pour l'expédition et le transfert de propriété : (a) aux États-Unis, l'usine FCA Lydall (Incoterms 2010) et (b) en dehors des États-Unis, l'usine Lydall Ex Works. Les prix indiqués pour des Produits à expédier en dehors du pays de fabrication se basent sur le taux de change en vigueur le jour du devis. Les prix ne comprennent pas les impôts ou la TVA qui pourraient s'appliquer au niveau fédéral, de l'état ou local et ces impôts ou taxes seront ajoutés à la facture le cas échéant. Tout conditionnement exigé par l'Acquéreur autre que le conditionnement normal sera à la charge de l'Acquéreur. Dans la mesure prévue par la loi, Lydall se réserve un droit de sûreté sur les Produits vendus à hauteur du montant facturé pour garantir le paiement de l'obligation de l'Acquéreur. En cas de défaut de l'Acquéreur, vous vous engagez à mettre les Produits à disposition pour que Lydall puisse en reprendre possession. À tout moment, une copie de la facture peut être déposée auprès des agences concernées pour servir d'état de financement. À la demande de Lydall, l'Acquéreur exécutera tout instrument exigé par Lydall pour rendre opposable son droit de sûreté. Sauf accord écrit ou si la loi l'interdit, les prix des Produits non livrés sont soumis à une augmentation supplémentaire sur avis écrit (a) en

codes, licenses, laws decrees or orders, (c) as a result of increase in labor costs, or (d) due to variations in exchange rates, providing that this clause shall not be operated to fix a price in violation of any price regulations of the U.S. Government.

5. TERMS OF PAYMENT: Unless otherwise agreed in writing, payment shall be net cash thirty (30) days from the date of invoice. Buyer shall have no right of setoff and invoices shall not be subject to dispute after payment is due. Products exported may be subject to a down payment, with the balance payable through an Irrevocable Letter of Credit established through a bank acceptable to Lydall. Any early payment discount on the face of this document shall be on the purchase price only. The obligation to make payment shall continue without regard to any warranty obligations made hereunder by Lydall and without regard to whether Buyer has made any inspection of the Products. Lydall shall have the right, in its sole discretion, to terminate the Agreement or require payment before shipment or payment via letter of credit if it determines that Buyer is delinquent in payment, financially unstable or will exceed the credit limit. A finance charge of one and one half percent (1 1/2%) per month (or the highest rate allowed by local law, whichever is lower) will be applied to any outstanding balance. Buyer shall pay to Lydall any expenses Lydall incurs for collection of money due and unpaid, including reasonable attorney's fees and costs. Buyer authorizes its creditors to disclose to Lydall information concerning Buyer's credit worthiness. By submitting any purchase order or other document, either prior to or subsequent to

raison d'une augmentation du coût pour Lydall des matières premières, (b) comme résultat de restrictions ou de règlements imposés dans le cadre d'un quelconque accord, code, licence, décret de loi ou ordonnance, (c) comme résultat d'une augmentation du coût de la main d'œuvre ou (d) en raison de variations du taux de change, à condition que cette disposition ne soit pas utilisée pour fixer un prix en violation des règlements du Gouvernement des États-Unis concernant les prix.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT: Sauf accord écrit contraire, le paiement s'entend comptant net dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la facture. L'Acquéreur n'a aucun droit de compensation et les factures ne pourront faire l'objet de litige après échéance. Les Produits exportés peuvent faire l'objet d'un versement d'acompte, le solde étant payable par Lettre de crédit irrévocable délivrée par une banque agréée par Lydall. Toute remise pour paiement anticipé figurant sur ce document portera uniquement sur le prix d'achat. L'obligation de paiement se poursuivra sans égard pour une quelconque obligation de garantie formulée par Lydall ci-après et sans égard pour l'inspection éventuelle des Produits par l'Acquéreur. Lydall aura le droit, à sa seule discrétion, de mettre un terme à l'Accord ou d'exiger un paiement avant l'expédition ou un paiement par lettre de crédit, si Lydall détermine que l'Acquéreur est en retard dans le paiement, instable sur le plan financier ou s'il va dépasser la limite de crédit. Une charge financière d'un pour cent et demi (1,5 %) par mois (ou le taux maximum permis par la loi locale, le plus élevé de ces montants étant retenu) sera appliquée au solde impayé. L'Acquéreur remboursera à Lydall tous frais encourus par Lydall pour le recouvrement des créances impayées, y compris les frais d'avocat raisonnables. L'Acquéreur autorise ses créanciers à divulguer à Lydall toutes informations concernant sa

the date of Lydall's Quote, Buyer represents that it is solvent for the purposes of U.C.C. Section 2-702 and that it is not insolvent as defined by U.C.C. Section 1-201 (23). In the absence of written notification of insolvency, the transmission of any writing by Buyer to Lydall during the course of performance of the contract will be understood to constitute a written representation of continued solvency for the purposes of U.C.C. Section 2-702(2).

6. DELIVERY: Shipping dates are approximate, and time shall not be of the essence. Lydall disclaims all liability for general, special or consequential damages arising out of delays in delivery. If shipment is delayed for over one hundred and twenty (120) days, Buyer may reject the Products. Unless otherwise provided, Lydall shall have the right to make shipment in installments, and delay in shipment of any installment or failure to ship any installment shall not relieve Buyer of its obligation to accept remaining installments. Where special delivery is required, the expense involved will be charged to Buyer. Orders are subject to a ten percent (10%) over-run or under-run. Risk of loss of Products transfers to Buyer when Products are loaded for shipment. If shipment is made in reusable containers, Buyer shall be charged for any unreturned or damaged containers. Return product accepted by Lydall may be subject to a reasonable restocking charge.

7. FORCE MAJEURE: Neither party shall be held responsible for any delay or failure to perform its obligations hereunder (other than payment obligations) in whole or in part due, directly or indirectly, to matters outside of its control, including without limitation, war,

solvabilité. En soumettant un bon de commande ou tout autre document, avant ou après la date du Devis fourni par Lydall, l'Acquéreur se représente comme étant solvable dans le cadre de l'U.C.C. Section 2-702 et comme n'étant pas insolvable dans le cadre de l'U.C.C. Section 1-201 (23). En l'absence d'avis écrit d'insolvabilité, la transmission par l'Acquéreur à Lydall de tout document écrit pendant l'exécution du contrat servira de déclaration écrite de sa solvabilité dans le cadre de l'U.C.C. Section 2-702 (2).

6. LIVRAISON : Les dates d'expédition sont approximatives et les délais ne sont pas de rigueur. Lydall n'assume aucune responsabilité pour les dommages généraux, spéciaux ou accessoires provenant de retards lors de la livraison. Si l'expédition est retardée de plus de cent vingt (120) jours, l'Acquéreur peut refuser les Produits. Sauf disposition contraire, Lydall aura le droit d'effectuer une expédition partielle, et un éventuel retard dans l'expédition d'une partie de la commande ou le manque d'expédition d'une partie de la commande ne décharge pas l'Acquéreur de son obligation d'acceptation des parties restantes. En cas d'exigence de livraison spéciale, les frais d'une telle expédition seront facturés à l'Acquéreur. Toute commande est soumise à un dépassement ou une sous-exécution de dix pour cent (10 %). Le risque de perte de Produits est transféré à l'Acquéreur au moment du chargement des Produits pour leur expédition. Si l'expédition se fait par conteneurs réutilisables, l'Acquéreur sera facturé pour tout conteneur endommagé ou non retourné. Tout Produit retourné accepté par Lydall peut faire l'objet de frais de réapprovisionnement raisonnables.

7. FORCE MAJEURE : Aucune des parties ne sera tenue responsable en cas de retard ou de manquement dans l'accomplissement des obligations indiquées aux présentes (à l'exception des obligations de paiement) ressortant

insurrection, epidemics, flood, acts of God, accidents, power failure, shortage of transportation, terrorism, sabotage, blockades, embargoes, federal, state, municipal, or any other governmental action or regulation, import or export restrictions, strikes or other labor troubles, explosion, fire, damage to, or destruction in whole or in part of merchandise or manufacturing plant, lack of, or inability to obtain, materials, labor, fuel or supplies, restraining orders or injunctions of any court or judge, or any other causes, contingencies or circumstances. If any shipment is delayed six (6) or more months due to a force majeure event, either party shall have the right by written notice to the other to cancel that shipment and the balance of this contract and, in such event, neither party shall be liable to the other for any losses or damages arising out of such cancellation.

8. BUYER DELAY: If Buyer is unable or unwilling to accept delivery of Products at time of completion, Lydall shall invoice Buyer for the full purchase price. Products held for Buyer shall be held at Buyer's sole risk and expense. Buyer's wrongful rejection of Products or attempted cancellation shall entitle Lydall, in addition to any other damages, the price of raw materials, work in process and finished goods inventory which cannot be resold or if resold, a minimum of 15% of the price of the Products as liquidated damages. Lydall shall have the right to prove higher damages and the Buyer shall have the right to prove lower damages.

9. TOOLS: Unless otherwise agreed, Lydall shall retain title to, and possession shall be returned to Lydall of, any models, drawings, patterns,

entièrement ou partiellement de facteurs qui ne sont pas de son ressort, y compris, mais sans s'y limiter la guerre, l'insurrection, les épidémies, les inondations, les catastrophes naturelles, les accidents, les pannes de courant, le manque de transport, le terrorisme, le sabotage, le blocus, l'embargo, les actes ou règlements fédéraux, étatiques, municipaux ou autres, les restrictions concernant l'importation ou l'exportation, les grèves ou autres troubles de la main-d'œuvre, les explosions, l'incendie, les dommages ou la destruction partielle ou entière des marchandises ou de l'usine de fabrication, le manque ou l'incapacité à obtenir les matériaux, la main-d'œuvre, le carburant ou les fournitures, les injonctions restrictives ou ordonnances de la part d'un tribunal ou d'un juge, ou pour toute autre cause, éventualité ou circonstance. Si un envoi est retardé de plus de six (6) mois pour cause de force majeure, les parties ont chacune le droit d'annuler par écrit l'envoi et le restant de ce contrat, et dans ce cas aucune des parties ne sera tenue responsable envers l'autre pour les pertes ou dommages éventuels provenant de l'annulation.

8. RETARD DE LA PART DE L'ACQUÉREUR : Si l'Acquéreur n'est pas en mesure ou ne souhaite pas accepter la livraison des produits à l'achèvement de la transaction, Lydall adressera à l'Acquéreur une facture pour le montant total de l'achat. Les Produits détenus au nom de l'Acquéreur le seront aux seuls risques et frais de l'Acquéreur. Le refus injustifié des Produits par l'Acquéreur ou la tentative d'annulation par ce dernier autorise Lydall à percevoir, en plus de tout autre dommage, le prix des matières premières, du travail en cours et de l'inventaire de produits finis qui ne peuvent être revendus ou, s'ils sont revendus, un minimum de 15 % du prix des Produits en dommages-intérêts. Lydall aura le droit de faire preuve de dommages plus importants et l'Acquéreur aura le droit de faire preuve de dommages moins importants.

dies, molds, jigs, fixtures and tools relating to this contract.

10. **WARRANTY:** If full payment for the Products is received, Lydall warrants that at the time of shipment and for a period of 1 year thereafter (unless a different period is specified by Lydall) its Products (not including any parts, materials or equipment not manufactured or supplied by Lydall) shall be substantially free of material defects in workmanship and material under normal use and service and shall substantially conform to contract specifications, subject to Lydall's standard tolerances for variations. Our warranties extend only to you, the original Buyer, and you cannot transfer them. This warranty is inapplicable to the extent Buyer has selected materials or designed the product. In no event shall Lydall be liable for any defective good if examination discloses that the good has been taxed beyond its normal capacity or the defective condition of such good was caused by willful damage, failure to follow instructions, abnormal working conditions, misuse, abuse, improper installation or application, improper maintenance or repair, alteration, accident or negligence in use, storage, transportation or handling. Any advice furnished by Lydall as to any use of the Products by Buyer and any samples provided by Lydall are offered "as is" without warranty of any kind, and shall not affect the limitations on Lydall's warranties or Buyer's agreement to indemnify. Buyer acknowledges that this Agreement is for the purchase of Products, not services, and that Lydall shall therefore have no liability to Buyer for any harm or loss caused by advice received by Buyer from any of Lydall's agents or employees. **ALL OTHER WARRANTIES, DIRECT OR**

9. **OUTILS :** Sauf accord contraire, Lydall conserve la propriété de tout modèle, dessin, motif, moule, matrice, gabarit, montage et outil relatif au présent contrat, et cette propriété lui sera retournée le cas échéant.

10. **GUARANTIE :** Si le paiement intégral est reçu, Lydall garantit qu'au moment de l'expédition et pour une période d'un an après (sauf si un délai différent est précisé par Lydall), ses Produits (non compris les pièces détachées, matériaux ou équipements non fabriqués ou fournis par Lydall) seront pratiquement exempts de défauts matériels de main-d'œuvre et de matériaux dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, et qu'ils seront essentiellement conformes aux spécifications du contrat, sous réserve des tolérances standard de Lydall en ce qui concerne les variations. Nos garanties s'appliquent uniquement à vous, l'Acquéreur d'origine, et ne sont pas transférables. Cette garantie est non applicable dans la mesure où l'Acquéreur a sélectionné les matériaux ou conçu le produit. Lydall ne sera en aucun cas tenu responsable des marchandises défectueuses si un examen révèle que le bien a été exploité au-delà de sa capacité normale ou si la condition défectueuse du bien est le résultat de dommages délibérés, du non-respect des consignes, de conditions anormales d'exploitation, de la mauvaise utilisation, de l'abus, de l'installation ou de l'application incorrecte, d'un entretien manquant ou incorrect, de modifications, d'un accident ou de négligence pendant l'utilisation, le stockage, le transport ou la manipulation. Toute consigne fournie par Lydall concernant l'utilisation des Produits par l'Acquéreur et les échantillons fournis par Lydall sont fournis « en l'état » sans garantie d'aucune sorte, et n'affecteront ni les limitations des garanties de Lydall, ni l'accord d'indemnisation de la part de l'Acquéreur. L'Acquéreur reconnaît que cet Accord concerne l'achat de Produits et non de services, et que Lydall n'aura donc aucune responsabilité

IMPLIED, INCLUDING THE IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY, WARRANTY AGAINST INFRINGEMENT OF INTELLECTUAL PROPERTY, AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE HEREBY EXCLUDED TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED BY LAW.

*For contracts under German law: The above disclaimer also applies to the legal representatives and agents of Lydall, if the purchaser issues claims against them. Excluded from the above exemption of liability are claims for damages due to injury to life, limb, health and claims for damages from the breach of contract. Material contractual obligations are those whose performance to achieve the objective of the Treaty is necessary, for example, the provider has to give the customer the item free of material and legal defects and to gain ownership of it. Also excluded from the disclaimer is the liability for damages based on an intentional or grossly negligent breach of Lydall's duty, his legal representative or agents. Provisions of the Product Liability Act (Liability Act) remain unaffected.*

11. SAFETY & HEALTH INFORMATION: Upon request by Buyer, Lydall will provide applicable information (including but not limited to Safety Data Sheets) and warnings concerning the safety and health aspects of its Products. Buyer agrees to communicate such information and warnings to Buyer's employees, agents, contractors and Buyers, and to require such persons to further communicate such information and warnings to all persons that they may reasonably foresee will be exposed to or handle such Products.

12. EXPORTS: Buyer agrees to fully comply at all times with all applicable import and export control laws and undertakes not to sell, supply, transfer, transmit, export or re-export any Products or their related technology in violation of the export control laws. Buyer shall not

envers l'Acquéreur en cas de dommages ou de pertes résultant de conseils donnés à l'Acquéreur par des agents ou employés de Lydall. TOUTES AUTRES GARANTIES, DIRECTES OU IMPLICITES, Y COMPRIS LA GARANTIE IMPLICITE DE VALEUR MARCHANDE, LA GARANTIE CONTRE LES ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, ET L'ADÉQUATION À DES FINS PARTICULIÈRES SONT EXCLUES PAR LA PRÉSENTE DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI.

*Pour les contrats de droit allemand : L'avis de non-responsabilité ci-dessus s'applique également aux représentants et agents légaux de Lydall si l'acquéreur fait une réclamation contre eux. L'avis de non-responsabilité ci-dessus exclut les réclamations pour dommages corporels, atteinte à la santé ou la vie, et les réclamations pour dommages ressortant d'une rupture de contrat. Les obligations contractuelles significatives sont les obligations dont l'exécution est nécessaire pour atteindre les objectifs du Traité, par exemple le fournisseur doit fournir au client un produit exempt de défauts matériels ou légaux et en prendre la propriété. L'avis de non-responsabilité ci-dessus exclut également la responsabilité concernant les dommages résultant d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de la part de Lydall, de ses représentants légaux ou de ses agents. Les dispositions de la loi relative à la responsabilité du fabricant (Product Liability Act) restent inchangées.*

11. INFORMATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ : À la demande de l'Acquéreur, Lydall fournira les informations applicables (y compris, mais sans s'y limiter les Fiches de données de sécurité) et les avertissements concernant les aspects de santé et de sécurité de ses Produits. L'Acquéreur s'engage à diffuser ces informations et ces avertissements à ses employés, agents, contractants et Acquéreurs, et à exiger que ces personnes diffusent ces informations et avertissements aux personnes qui selon leur estimation raisonnable seront exposées aux Produits ou les manipuleront.

12. EXPORTATION : L'Acquéreur s'engage à se conformer entièrement aux lois gouvernant l'importation et l'exportation et à ne pas vendre, fournir, transférer, transmettre, exporter ou réexporter les Produits ou leurs

sell, supply, transfer, transmit, export or re-export any Products or their related technology to any non-US government if Buyer knows or has reason to know that the Products or technology will be used for military end use. Buyer confirms that the Products above will not be used for purposes associated with chemical, biological or nuclear weapons or missiles capable of delivering such weapons, nor will they be resold by Buyer knowingly for such intended or likely purpose. Buyer confirms that the Products will not be re-exported or otherwise re-sold or transferred by Buyer to a destination subject to UN, EU or OSCE embargo where that act would be in breach of the terms of that embargo. Buyer confirms that the Products, or any replica of them, will not be used by Buyer in any nuclear explosive activity or unsafeguarded nuclear fuel cycle. Buyer shall be responsible for complying with any law governing the importation of Products into the country of destination and for the payment of any duties on them.

13. BUYER'S REMEDIES: Buyer agrees to inspect the Products prior to acceptance and upon receipt and to give written notice within 15 days to Lydall of any claim that the Products breach any warranty provided herein. Lydall will be afforded a prompt opportunity to inspect the Products. If Buyer shall fail to give such notice or provide such opportunity to inspect, the Products shall be deemed accepted and to conform to the terms of the contract and Buyer shall be bound to accept and pay for the Products in accordance with the terms of the Agreement. Use or processing of the Products shall be deemed an unconditional acceptance. Defects in part of the Products shipped do not

technologies associées en violation des lois sur le contrôle des exportations. L'Acquéreur ne vendra, ne fournira, ne transférera, n'exportera ni ne réexportera aucun Produit ou ses technologies associées à un gouvernement autre que celui des États-Unis si l'Acquéreur sait ou a une raison de savoir que ces Produits ou technologies seront utilisés à des fins militaires. L'Acquéreur confirme que les Produits ci-dessus ne seront en aucun cas utilisés à des fins de création d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou de missiles capables de délivrer de telles armes, et qu'il ne revendra pas sciemment les Produits pour de telles fins explicites ou probables. L'Acquéreur confirme que les Produits ne seront pas réexportés, revendus ou transférés par l'Acquéreur vers une destination soumise à un embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de l'OSCE où un tel acte serait une violation des dispositions de l'embargo. L'Acquéreur confirme que les Produits ou une reproduction des Produits ne seront pas utilisés par lui pour des activités de combustion nucléaire ou pour des activités non garanties du cycle du combustible nucléaire. L'Acquéreur sera responsable du respect des lois régissant l'importation des Produits dans le pays de destination et pour le règlement de tous droits d'importation.

13. RECOURS DE L'ACQUÉREUR : L'Acquéreur s'engage à inspecter les Produits avant de les accepter et d'aviser Lydall par écrit dans les 15 jours suivant la réception d'une éventuelle réclamation concernant la rupture par les Produits des présentes garanties. Lydall sera rapidement autorisé à inspecter les Produits. Si l'Acquéreur ne fournit pas cet avis ou ne donne pas à Lydall l'occasion d'inspecter les Produits, ceux-ci seront considérés comme acceptés et conformes aux dispositions du contrat, et l'Acquéreur sera tenu d'accepter les Produits et de s'acquitter de leur paiement conformément aux dispositions de l'Accord. L'utilisation ou le traitement des Produits seront considérés comme



entitle rejection of the entire shipment. Complaints do not affect Buyer's obligation to pay for the Products. Buyer's failure to provide timely notice shall constitute a waiver of its claims. Buyer expressly waives any rights Buyer may have to revoke or refuse acceptance after such 15 day period. For a breach of warranty claim, Lydall may, at its option, repair or replace the nonconforming Products, credit the account for the value of the nonconforming Products or repay the amount paid. The aforesaid obligations of Lydall Products are expressly agreed by the parties to be the limit of Lydall's liability and Buyer's sole and exclusive remedy. Notwithstanding anything herein contained to the contrary, the liability of Lydall for any and all claims for direct damages arising out of or in connection with the Products and the use thereof shall under no circumstances exceed the sum of Buyer's payments for the Goods that are the subject of the claim. IN NO EVENT SHALL LYDALL BE LIABLE FOR LOSS OF USE OR FOR ANY INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL, PUNITIVE, MULTIPLE, EXEMPLARY OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO CONSEQUENTIAL DAMAGES FOR PERSONAL INJURIES, EXCEPT AS REQUIRED BY LAW.

14. INDEMNIFICATION: Buyer, if a reseller, shall include in its terms and conditions of sale an effective disclaimer of warranties and limitations of liability at least as restrictive as those contained herein. In any event, BUYER ASSUMES ALL RISKS AND AGREES TO INDEMNIFY AND HOLD LYDALL HARMLESS AGAINST ALL CLAIMS AND LIABILITY ARISING: (1) OUT OF ANY PRODUCT

une acceptation sans conditions. La présence de défauts touchant une partie des Produits expédiés ne permet pas le rejet de la livraison entière. Les réclamations éventuelles ne modifient pas l'obligation de paiement de l'Acquéreur. Tout manquement par l'Acquéreur à communiquer dans les délais constitue une renonciation à sa réclamation. L'Acquéreur renonce expressément à ses droits de révoquer ou de refuser l'acceptation après cette période de 15 jours. Dans le cas d'un recours pour violation de garantie, Lydall peut à son gré réparer ou remplacer les Produits non conformes, créditer le compte d'un montant correspondant aux Produits non conformes ou rembourser le montant payé. Les parties conviennent expressément que les obligations susmentionnées des Produits de Lydall constituent la limite de la responsabilité de Lydall et le recours seul et exclusif de l'Acquéreur. Nonobstant les dispositions contraires des présentes, la responsabilité de Lydall concernant tout recours pour des dommages directs découlant ou en relation avec les Produits et leur utilisation ne saura en aucun cas dépasser le montant des paiements faits par l'Acquéreur pour les Biens qui font l'objet de la réclamation. LYDALL NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE LA PERTE D'UTILISATION OU DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, ACCIDENTEL, PUNITIF, MULTIPLE, EXEMPLAIRE OU ACCESSOIRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER LES DOMMAGES ACCESSOIRES POUR LES DOMMAGES CORPORELS, SAUF SI LA LOI L'EXIGE.

14. INDEMNISATION : L'Acquéreur, s'il est également un revendeur, inclura à ses conditions générales de vente des exclusions de garanties et des limitations de responsabilité au minimum aussi restrictives que celles incluses au présent document. En toute hypothèse, L'ACQUÉREUR ASSUME TOUS LES RISQUES ET S'ENGAGE À INDEMNISER LYDALL ET À LE

MADE IN WHOLE OR IN PART FROM THE PRODUCTS SUPPLIED UNDER THIS CONTRACT AND (2) AS A RESULT OF USE OR POSSESSION OF THE PRODUCTS SUPPLIED UNDER THIS CONTRACT.

With respect to Products manufactured solely to Lydall's designs or specifications, Lydall shall defend any action brought against Buyer claiming that such Products are an infringement of any patent, trademark or copyright and Lydall will pay any costs and damages finally awarded against Buyer in any such action, under the following conditions: (a) Lydall is notified promptly in writing by Buyer of any notice of such claim, (b) Lydall has sole control of the defense in any action on such claim and all negotiations for its settlement and compromise, and (c) should Lydall's Products become, or in Lydall's opinion are likely to become, the subject of a claim of infringement of a patent, trademark or copyright, Lydall will have the option of replacing or modifying the same so that it does not infringe or to accept its return and grant to Buyer a credit for such Products. This states the entire liability of Lydall with respect to infringement of patents by Lydall's Products or any parts thereof.

Buyer shall indemnify, defend and hold Lydall harmless against any damages, costs or losses resulting from any suit or proceeding brought for infringement of patents, copyrights or trademarks or for unfair competition (1) relating to the use or sale of any of Lydall's Products in any combination, method, or process and/or (2) arising out of compliance by Lydall with Buyer's designs, specifications or instructions,

TENIR INDEMNÉ DE TOUTE RÉCLAMATION ET RESPONSABILITÉ DÉCOULANT : (1) DE TOUT PRODUIT FABRIQUÉ ENTIÈREMENT OU EN PARTIE AVEC LES PRODUITS FOURNIS DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT ET (2) DE L'UTILISATION OU DE LA POSSESSION DES PRODUITS FOURNIS DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT.

En ce qui concerne les Produits fabriqués entièrement d'après les concepts ou les spécifications de Lydall, Lydall accepte de défendre toute action qui pourrait être portée contre l'Acquéreur et qui prétend que ces Produits portent atteinte à un brevet, à une marque déposée ou à des droits d'auteur, et Lydall prendra à sa charge les frais et dommages portés contre l'Acquéreur dans les conditions suivantes : (a) L'Acquéreur notifie Lydall rapidement et par écrit d'une telle réclamation, (b) Lydall obtient le contrôle unique de la défense contre une telle réclamation et de toutes négociations concernant le règlement et le compromis et (c) si les Produits de Lydall deviennent ou risquent dans l'estimation de Lydall de devenir l'objet d'une plainte pour violation de brevet, de marque déposée ou de droit d'auteur, Lydall aura l'option de les remplacer ou de les modifier pour éviter la violation ou d'accepter le retour des Produits et d'octroyer à l'Acquéreur un crédit pour ces Produits. Ceci déclare la responsabilité entière de Lydall dans le cadre d'une violation de brevet par les Produits de Lydall ou de quelques parties de ceux-ci que ce soit.

L'Acquéreur s'engage à indemniser, à défendre et à tenir Lydall indemne de tous dommages, frais ou pertes découlant de toute poursuite ou procédure concernant la violation de brevets, de droits d'auteur ou de marques déposées ou pour concurrence déloyale (1) se rapportant à l'utilisation ou à la vente des Produits de Lydall en toute combinaison, méthode ou procédé et/ou (2)

including claims for patent or copyright infringement. If a claim is brought against Lydall by an agent or employee of Buyer, Buyer agrees to defend, indemnify and hold Lydall harmless from and against any and all liability, loss, damages, and expense relating to the claim.

15. INTELLECTUAL PROPERTY. You acknowledge that all intellectual property rights relating to our Products, as between you and us, are solely and exclusively owned by us. Unless otherwise agreed to, our sale of Products to you only grants you a limited, non-transferable right under such intellectual property, for only you to use the quantity of the Products that you have bought. You may only use our intellectual property for the purposes of the Order and not for any other purpose. You expressly agree that you will not reverse engineer, disassemble, or decompile our products. Lydall does not warrant that it has verified the possible existence of third party intellectual property rights which might be infringed as a consequence of the sale of the Products and Buyer should conduct its own search for such infringement. The sale of Products does not convey any license under any intellectual property rights relating to the application of the Products and Buyer expressly assumes all risk of intellectual property infringement by reason of its importation or use of the Products in any of its processing operations.

16. SET-OFF. Lydall shall have the right to set-off all amounts due against payments owed by Lydall whether arising out of this or any other contract between Buyer and Lydall, its subsidiaries, or affiliates.

17. CODE OF ETHICS: The Buyer shall adopt and comply with a policy statement or code of conduct regarding business ethics or elect to

ressortant de l'observance par Lydall des concepts, spécifications ou instructions de l'Acquéreur, y compris toute réclamation pour violation de brevet ou de droit d'auteur. Si une action est entamée contre Lydall par un agent ou un employé de l'Acquéreur, l'Acquéreur s'engage à défendre, à indemniser et à tenir Lydall indemne contre toute responsabilité, perte, dommages et frais relatifs à la réclamation.

15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. Vous reconnaissez que tous les droits de propriété intellectuelle se rapportant à nos Produits, entre vous et nous, sont notre propriété unique et exclusive. Sauf accord contraire, la vente de nos Produits vous donne un droit limité et non transférable dans le cadre de cette propriété intellectuelle d'utiliser la quantité de Produit que vous avez acheté. Vous avez le droit d'utiliser notre propriété intellectuelle uniquement pour les besoins de la Commande et non à d'autres fins. Vous convenez expressément que vous n'allez pas désassembler, désosser ou décompiler nos produits. Lydall ne garantit pas avoir vérifié l'existence éventuelle de droits de propriété intellectuelle tiers qui pourraient être enfreints par la vente des Produits et l'Acquéreur doit effectuer ses propres recherches en la matière. La vente des Produits ne confère aucune licence associée à la propriété intellectuelle relative à l'application des Produits, et l'Acquéreur assume expressément tous les risques de violation des droits de propriété intellectuelle en raison de son importation ou de l'utilisation des Produits dans le cadre de ses activités d'exploitation.

16. COMPENSATION. Lydall aura le droit de compenser tous les montants exigibles contre les paiements dus par Lydall qu'ils ressortent du présent ou de tout autre contrat entre l'Acquéreur et Lydall, ses filiales ou ses sociétés affiliées.

17. CODE DE DÉONTOLOGIE : L'Acquéreur adoptera et respectera une

comply with Lydall's Code of Ethics and Business Conduct ("Code"). This Code will be suitable for the Buyer's business and at a minimum will require compliance with all applicable laws and regulations; assure a safe, healthy work environment; prohibit the use of child or forced labor; provide for protection of the environment and minimization of waste, emissions, energy consumption; minimize the use of materials of concern and prohibit engagement in corrupt practices (e.g., facilitating, offering or paying any bribe). This provision confers no rights on third parties.

**18. COMPLIANCE WITH STATUTES AND REGULATIONS:**

Lydall makes no warranty that its Products shall conform to any law, statute, ordinance, regulation, code or standard unless expressly stated in the specifications or order acknowledgement. Buyer warrants and certifies that it will comply with all applicable national, state, provincial and local laws, statutes, rules, regulations, orders, and ordinances applicable to the manufacture, shipment and supply of Products using Lydall's Products, including but not limited to:

- (a) all anti-bribery statutes, including the U.S. Foreign Corrupt Practices Act and the U.K. Bribery Act; in addition, Buyer shall not offer gifts of any nature, including holiday gifts or entertainment, above a nominal value; and
- (b) all Equal Employment Opportunity statutes and orders, now in effect or later enacted, of the United States of America and of any state or political subdivision of any state, including but not limited to statutes, rules, regulations, and orders pertaining to labor, wages, hours and other conditions of employment, wage and price ceilings, if

déclaration de politique ou un code de conduite régissant l'éthique commerciale ou décidera de respecter le Code d'éthique et de conduite commerciale (le « Code ») de Lydall. Ce Code sera suffisant pour les affaires commerciales de l'Acquéreur et exigera au minimum le respect des lois et des règlements en vigueur ; assurera un environnement de travail sûr et sain ; interdira le travail des enfants ou le travail forcé ; comportera des dispositions concernant la protection de l'environnement et la minimisation des déchets, des émissions, de la consommation énergétique ; minimisera l'utilisation de matières préoccupantes et interdira les actes de corruption (facilitation, offre ou paiement de pots-de-vin...). Ces dispositions ne confèrent aucun droit aux tierces parties.

**18. RESPECT DE LA LÉGISLATION ET DES RÈGLEMENTS :**

Lydall ne garantit aucunement la conformité de ses Produits aux lois, législations, ordonnances, règlements, codes ou normes sauf indication expresse dans les spécifications ou la confirmation de la commande. L'Acquéreur garantit et certifie qu'il respectera l'entièreté des lois, législations, règles, règlements et ordonnances au niveau national, étatique, provincial ou local qui s'appliquent à la fabrication, au transport et à la fourniture de Produits utilisant les Produits de Lydall, y compris, mais sans s'y limiter :

- (a) les lois anticorruption, y compris le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) des États-Unis et le Bribery Act du Royaume-Uni ; en outre, l'Acquéreur n'offrira aucun cadeau quel qu'il soit, y compris des cadeaux pour les fêtes ou des divertissements, supérieurs à une valeur nominale ; et
- (b) les législations et ordonnances actuellement en vigueur ou adoptées ultérieurement concernant l'égalité des chances, des États-Unis ou de tout autre état ou subdivision politique d'un état, y compris, mais sans s'y limiter les législations, règles, règlements et ordonnances régissant la main-d'œuvre,

applicable, and the Fair Labor Standards Act, as amended. Buyer agrees to assure that applicants are employed, and that employees are treated during employment, without regard to their race, religion, gender, color, national origin, age, disability, genetic information or covered veteran status. Further, Buyer agrees to take action to employ, advance in employment, and otherwise treat known qualified individuals with disabilities without regard to their physical or mental disability, covered veterans, minorities and females where underutilization exists in comparison to their representation in the local workforce population. These actions will include all human resources selection and decision practices such as demotion, transfer; recruitment or recruitment advertising; layoff or termination; rates of pay or other forms of compensation; and selection for training. These requirements are found in 4 main sources: Executive Order 11246, the Vietnam Era Veteran's Readjustment Act, Section 503 of the Rehabilitation Act of 1973, and the American Recovery and Reinvestment Act of 2009 and all other regulations by inference. In addition, no action will be taken to the extent it is forbidden by the legislation applicable in the corresponding country.

19. NO CONFLICT MATERIALS: Lydall recognizes, consistent with the public policy underlying enactment of the Conflict Minerals provision (Section 1502) of the Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (the “Act”), the significant risks associated with sourcing Cassiterite (and its derivative tin), Columbite-tantalite (or ‘coltan’ and its derivative tantalum), Wolframite (and its derivative

les salaires, les horaires et autres conditions d'emploi, les plafonds salariaux et cours plafonds s'ils sont applicables, et le Fair Labor Standards Act tel qu'il a été modifié. L'Acquéreur s'engage à s'assurer que les candidats exercent un emploi et que les employés sont traités de façon égale durant leur emploi sans égard pour leur race, religion, sexe, couleur, origine nationale, âge, handicap, informations génétiques ou statut d'ancien combattant reconnu. En outre, l'Acquéreur s'engage à agir pour employer, promouvoir et autrement traiter les personnes qualifiées reconnues souffrant d'un handicap sans égard pour leur infirmité physique ou mentale, les anciens combattants reconnus, les minorités et les femmes dans des situations de sous utilisation par rapport à leur taux de représentation au sein de la main-d'œuvre locale. Ces actions comprendront toutes les pratiques de sélection et de décision dans le domaine des ressources humaines telles que la rétrogradation, la mutation, le recrutement ou les annonces de recrutement ; le licenciement ou la cessation d'emploi ; les taux de rémunération ou autres moyens de rémunération ; et la sélection pour les formations. Ces conditions sont décrites dans 4 sources principales : l'Executive Order 11246, le Vietnam Era Veteran's Readjustment Act, la Section 503 du Rehabilitation Act de 1973, et l'American Recovery and Reinvestment Act de 2009 et tous les autres règlements par inférence. En outre, aucune action ne sera prise dans la mesure où elle est interdite par les lois en vigueur dans le pays en question.

19. INTERDICTION FRAPPANT LES MINERAIS DE CONFLIT: Conformément à la politique publique concernant la mise en application des dispositions relatives aux minerais de conflit (Section 1502) du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (la « Loi »), Lydall reconnaît les risques significatifs associés à l'approvisionnement en cassitérite

tungsten) and Gold (collectively, the “Conflict Minerals”) from the Democratic Republic of the Congo and adjoining countries. Supplier also recognizes that the goods supplied in accordance with the Agreement or order are not required to contain any Conflict Mineral for purposes of functionality or production. Accordingly, Lydall represents and warrants that the Product(s) supplied in accordance with the Agreement and any substances contained therein do not contain any Conflict Minerals. Lydall shall take all measures as are necessary to comply with the Act and its implementing regulations, as they may be amended over time.

20. TOXIC, HAZARDOUS OR CARCINOGENIC SUBSTANCES; REACH:

Lydall represents and warrants that (a) the Product(s) and any substances contained therein are not prohibited or restricted by, and are supplied in compliance with, any laws or regulations of any country or jurisdiction in the world, including but not limited to the United States, the European Union (“EU”), and nations adopting legislation similar to that of the EU; (b) nothing prevents the sale or transport of the Product(s) or substances contained therein in any country or jurisdiction in the world; (c) all such Product(s) and substances are appropriately labeled, if labeling is required, and have been pre-registered and/or registered and/or authorized under the EU Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals regulation (“REACH”) if pre-registration, registration and/or authorization is required; and (d) in accordance with the restrictions set forth in the Recycling of Hazardous Substance (“RoHS”) directives, the

(et en étain, son produit dérivé), en colombo-tantalite (ou coltan, et en tantale, son produit dérivé), en wolframite (et en tungstène, son produit dérivé) et en or (collectivement désignés les « Minerais de conflit ») à partir de la République démocratique du Congo et de ses pays voisins. Le fournisseur reconnaît également que les biens fournis conformément à l'Accord ou à la commande n'ont pas à contenir de Minerais de conflit pour les besoins de fonctionnement ou de production. Par conséquent, Lydall déclare et certifie que le(s) Produit(s) fourni(s) conformément à l'Accord et toutes les substances qu'ils contiennent ne comprennent aucun Minerai de conflit. Lydall prendra toutes les mesures nécessaires pour se conformer la Loi et à ses règlements de mise en œuvre tels qu'ils pourront être modifiés à l'avenir.

20. SUBSTANCES TOXIQUES, DANGEREUSES OU CANCÉROGÈNES ; REACH :

Lydall déclare et certifie que (a) le(s) Produit(s) et les substances qu'ils contiennent ne sont ni interdits ni limités par, et sont fournis conformément aux lois ou règlements des pays et juridictions du monde, y compris, mais sans s'y limiter, les États-Unis, l'Union européenne (l'« UE ») et les nations adoptant des législations semblables à celles de l'UE ; (b) rien n'empêche la vente ou le transport des Produit(s) ou des substances qu'ils contiennent vers un pays ou une juridiction du monde ; (c) tous ces Produit(s) et substances sont correctement étiquetés si un tel étiquetage est exigé, et qu'ils sont pré-enregistrés et/ou enregistrés et/ou autorisés dans le cadre de la réglementation européenne enRegistrement, Évaluation et Autorisation des produits CHimiques (« REACH »), si un tel pré-enregistrement, enregistrement et/ou autorisation est exigé ; et (d) conformément aux restrictions édictées dans la directive Recycling

Product(s) and any substances contained therein do not include hazardous substances banned under RoHS, such as lead, mercury, cadmium, and hexavalent chromium and flame retardants such as polybrominated biphenyls or polybrominated diphenyl ethers. In addition to complying with REACH and RoHS, Lydall shall timely provide Buyer with all relevant information on the Product(s) necessary for the Buyer and/or any downstream user (as defined in Article 3(13) of REACH) to timely and accurately fulfill their obligations under REACH and RoHS, including a list of ingredients and quantities. Lydall shall take all other measures as are necessary to comply with REACH and RoHS and their respective implementing regulations, as they may be amended over time. Lydall shall bear all costs, charges and expenses related to REACH and RoHS, including the pre-registration, registration, evaluation and authorization under the REACH regulation of the chemical substances that are the subject of the Agreement or order.

## 21. GENERAL

a) Assignment and Delegations: The parties' rights and obligations shall be binding upon and inure to the benefit of the parties and their respective successors, permitted assigns, directors, officers, employees and legal representatives. To the extent permitted by applicable law, Buyer will not assign any rights or delegate any duties under the Agreement without the prior written consent of Lydall. Lydall may perform its obligation through its affiliates or subcontractors. Lydall and Buyer are independent contractors and neither is authorized to act on behalf or bind the other.

of Hazardous Substance (« RoHS »), les Produit(s) et les substances qu'ils contiennent ne comprennent aucune substance dangereuse interdite par la directive RoHS, telle que le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent et les produits ignifuges comme les biphényles polybromés ou les éthers diphényliques polybromés. Outre la conformité aux directives REACH et RoHS, Lydall fournira en temps opportun à l'Acquéreur toutes les informations concernant le(s) Produit(s) qui lui sont nécessaires ou qui sont nécessaires à un utilisateur en aval (tel que défini dans l'Article 3(13) de REACH) pour leur permettre de respecter leurs obligations dans le cadre de REACH et RoHS, y compris une liste des composants et des quantités. Lydall prendra toutes les autres mesures nécessaires pour respecter les directives REACH et RoHS et leurs règlements de mise en œuvre tels qu'ils pourront être modifiés à l'avenir. Lydall prendra en charge tous les frais et dépenses se rattachant aux directives REACH et RoHS, y compris le pré-enregistrement, l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation dans le cadre du règlement REACH concernant les substances chimiques qui font l'objet de l'Accord ou de la commande.

## 21. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

(a) Cession et délégation: Les droits et obligations des parties lieront et profiteront aux parties et à leurs successeurs, ayants droit autorisés, directeurs, cadres, employés et représentants légaux respectifs. Dans la limite permise par la loi en vigueur, l'Acquéreur ne cédera aucun droit ni ne déléguera aucune obligation dans le cadre du présent Accord sans l'autorisation écrite préalable de Lydall. Lydall peut honorer ses obligations par le biais de ses filiales ou sous-traitants. Lydall et l'Acquéreur sont des entrepreneurs indépendants et ne sont ni l'un ni l'autre autorisés à lier ou à agir au nom de l'autre.

(b) Loi sur la prescription : L'Acquéreur consent que toute mesure de

(b) Statute Of Limitations: Buyer agrees that any action of any kind by the Buyer against Lydall must be brought within one (1) year of the date of delivery.

(c) Mediation: Prior to either party filing a suit in court, the parties agree to participate in a non-binding mediation of any dispute before a neutral mediator at a time and place to be agreed upon.

(d) Modification, Termination and Waiver: This contract shall not be modified or terminated unless expressly agreed by both parties in writing. In the event of any termination of this contract, Buyer will pay for any raw materials, work in process or finished goods inventory which is not usable or salable by Lydall. All notices shall be in writing and electronic means of communication such as email shall be considered "in writing." No waiver or any default hereunder shall be deemed a waiver of the obligation of future compliance, and any provision waived shall remain in full force and effect. In addition to its other remedies, Lydall may cancel any unfulfilled part of the contract without any liability, upon written notice if Buyer fails to pay amounts due or Buyer shall become bankrupt, insolvent, makes an assignment for the benefit of creditors or a receiver is appointed for Buyer, or Buyer is acquired or sold in whole or in part.

(e) Sole Agreement: Unless otherwise agreed in writing, this Agreement constitutes the entire agreement between Lydall and Buyer, and supersedes any previous agreement, representation or warranty, whether express or implied, regarding the Products. Buyer acknowledges that no representations, understandings, conditions, or agreements have

quelque nature que ce soit prise par lui à l'encontre de Lydall doit l'être dans un délai d'un (1) an après la date de livraison.

(c) Médiation : Avant toute action en justice par l'une ou l'autre partie, les parties s'engagent à participer à une médiation non contraignante devant un médiateur neutre à un moment et dans un lieu à convenir.

(d) Modification, résiliation et renonciation : Le présent contrat ne sera pas modifié ou résilié sans l'accord écrit explicite des deux parties. En cas de résiliation du contrat, l'Acquéreur paiera le coût des matières premières, du travail en cours ou de l'inventaire de produits finis non utilisables ou non vendables par Lydall. Tout avis se fera par écrit et les moyens de communication électroniques tels que le courrier électronique constitueront un avis « par écrit ». Aucune renonciation ou aucun défaut de respecter la présente entente ne saura constituer une renonciation à l'obligation de conformité future, et toute disposition abandonnée restera en vigueur et de plein effet. Outre les autres recours, Lydall peut annuler toute partie non réalisée du contrat sans engager sa responsabilité, sur avis écrit, si l'Acquéreur manque de payer les sommes exigibles ou s'il fait faillite, devient insolvable, fait une cession en faveur de créanciers ou si un séquestre est désigné pour l'Acquéreur, ou si l'Acquéreur est acheté ou vendu en totalité ou en partie.

(e) Accord unique : Sauf accord écrit contraire, le présent Accord constitue l'intégralité de l'accord entre Lydall et l'Acquéreur et remplace tout contrat, déclaration ou garantie antérieurs, express ou implicites concernant les Produits. L'Acquéreur reconnaît qu'il n'existe nuls déclarations, accords, conditions ou ententes autres que ceux précisés dans le présent Accord.

(f) Loi applicable : Le contrat sera régi par les lois de l'État où se situe l'activité de Lydall qui vend le Produit pour les Produits vendus à partir des



been made or relied upon other than those stated in this Agreement.

(f) Governing Law: The contract will be governed by the laws of the State of the Lydall operation selling the Product for Products sold from the US and by the laws of the United Kingdom for Products sold from other locations, excluding principles of conflicts of laws. The applicability of the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods is excluded.

(g) Construction: Any reference to a statute shall be construed as a reference to that statute as amended, re-enacted or otherwise modified. Headings are solely for convenience and shall not affect interpretation. The English version of this Agreement shall prevail over any translation.

(h) Severability: If any provision of this Agreement is held by a court to be invalid or unenforceable in whole or in part, the validity of the other provisions and the remainder of the provision in question shall not be affected. The provisions held to be invalid or unenforceable shall be reformed to provisions satisfying the legal and economic intent of the original provisions to the maximum extent permitted by law.

*[Remainder of Page Intentionally Left Blank]*

États-Unis, et par les lois du Royaume-Uni pour les Produits vendus à partir d'autres sites, à l'exception des principes en matière de conflits de lois. L'applicabilité de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue.

(g) Interprétation : Toute référence à une loi s'entend comme une référence à cette loi telle qu'elle est amendée, ré-éditée ou autrement modifiée. Les en-têtes sont fournis uniquement à des fins pratiques pour le lecteur et ne modifient aucunement l'interprétation des présentes conditions. La version en anglais du présent Accord prévaudra sur toute autre version traduite.

(h) Dissociabilité : Si une quelconque disposition du présent Accord est jugée invalide ou inapplicable, en totalité ou en partie, par un tribunal, ladite invalidité ou inapplicabilité n'affectera aucune autre disposition que ce soit. Les dispositions ainsi considérées invalides ou inapplicables seront remplacées par des dispositions satisfaisant aux intentions légales et économiques des dispositions d'origine dans la mesure maximale permise par la loi.

*[Le reste de cette page est intentionnellement laissé en blanc]*